



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en exercice : 27

Séance du 1er octobre 2025

Nombre de Membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq

Et le premier octobre

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

25 septembre 2025

Présents

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK
G. BARRIOL – M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT – P. PORTE
V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – R. BENEJEAN – M. DUMAS
S. LEBELLE – J. CHUECOS – M. SOLER – F. CHEILAN
A. RATTIER – A. JOUBERT

Objet de la délibération

84-2025

SMED13 – Convention de
servitudes ASD06 et A06 –
Parcelle AI33 – Le Jas

Excusé(s) ayant donné pouvoir

A. VASAI à H. JAUBERT
F. BLARQUEZ à J. HAAS-FALANGA
S. AELVOET à J. CHUECOS
M. AUGIER à G. MOURGUES
N. LIGNY à S. LEBELLE
J.L. CLOEZ à A. RATTIER
C. UHL à F. CHEILAN

Absent(s)

J. DELCOURT
P. CASTEAU

Steve LEBELLE a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Christian ONTIVEROS

Le Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED13) est compétent pour réaliser des travaux de renforcement des réseaux électriques.

Dans le cadre des travaux d'effacement et fiabilisation des réseaux au Chemin des Lacs/Chemin des Courses, il convient d'établir avec le SMED13, des conventions de servitudes sur la parcelle Section AI n°33 – Le Jas.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Conventions de Servitudes ASD06 (Cable sous terrain) et A06 (Implantation du poteau) ci-annexées,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'APPROUVER les conventions de servitudes (type ADS06 et A06) ci-annexées portant sur la parcelle Section AI n°33 – Le Jas et au bénéfice du SMED13 (TE13),

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces inhérentes à l'exécution des conventions annexées.

VOTE

Pour : G. MOURGUES - J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL
M. AUGIER - F. BLARQUEZ – M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE – V. LEVEQUE
S. REBUFFAT – S. AELVOET - R. BENEJEAN - M. DUMAS – S. LEBELLE - J. CHUECOS
M. SOLER - F. CHEILAN – A. RATTIER – J.L. CLOEZ - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI
C. UHL

Contre :

Abstention :

Le Maire,
Gilles MOURGUES



Le Secrétaire de séance,
Steve LEBELLE

